**PRESENTATION DU CHALLENGE ECOMOBILITE SCOLAIRE**

**DU AU**

Le Challenge Ecomobilité Scolaire est un challenge gratuit, ludique, proposé aux écoles maternelles et élémentaires de la région Hauts-de-France. Il est organisé par le CREM (Centre de Ressources en Ecomobilité), animé par l’ADAV et En Savoir Plus et mené en partenariat avec, entre autres, la Région, l’ADEME, les départements du Nord et du Pas de Calais.

L’objectif de de challenge ludique est de promouvoir auprès des jeunes les **modes de transports alternatifs** à la voiture individuelle pour leur trajet domicile-école : à pied, à vélo, à trottinette, en transport en commun, en covoiturage (au moins 2 enfants par voiture). Il représente également une approche concrète du programme de l’Education Nationale dans son action de sensibilisation des plus jeunes au développement durable et à la citoyenneté.

Un site Internet dédié [www.challenge-ecomobilite-scolaire.fr](http://www.challenge-ecomobilite-scolaire.fr) propose des fiches pratiques pour la mise en place de pedibus et vélobus, un outil de comptage quotidien du mode de déplacement des élèves, des livrets d’activités courtes et simples à réaliser en classe selon les cycles, et les supports de communication du Challenge (affiche, flyer à destination des parents, signature mail, encart web).

Pendant une semaine, l’enseignant volontaire enregistre sur l’outil de comptage les modes de transport utilisés par les élèves de sa classe pour se rendre à l’école tout en les mobilisant grâce aux supports de communication téléchargeables en ligne.

Le challenge n’est pas chronophage. Voici les différentes étapes dans l’ordre chronologique :

* Le référent de l’établissement (par exemple le directeur ou la directrice) communique auprès de son équipe pédagogique sur le challenge et ses enjeux
* A partir de juin, il (pré) inscrit les classes volontaires sur le site <https://challenge-ecomobilite-scolaire.fr/inscription/>
* Il vérifie que l’inscription est effective (avec le CREM ou le correspondant local ADAV)
* Il reçoit les livrets d’animation CP-CE1-CE2 ou CM1-CM2 (pour l’école élémentaire) dans la limite des stocks disponibles
* Dès le début du challenge, l’enseignant enregistre chaque jour sur le formulaire les modes de transport de chaque élève
* L’enseignant sensibilise ses élèves grâce aux livrets. Il mène ses séances comme il le souhaite
* Le dernier jour du challenge, les enseignants rendent les formulaires remplis au référent de l’établissement.
* Le référent saisit les résultats sur la plateforme
* Il y a 2 classements : l’un pour la progression et l’autre pour la classe la plus écomobile
* Prévoir des récompenses en rapport avec le vélo ou immatérielles pour les élèves participants. Ces récompenses peuvent être fournies et distribuées par les collectivités qui auront été sollicitées en amont

Le correspondant local ADAV